



Petite question etat des lieux de sortie

Par **yauyo_old**, le **01/12/2007 à 12:23**

Bonjour et merci pour ta réponse
En fait j'aurai voulu savoir si je pouvais faire l'état des lieux de sortie uniquement avec l'huissier sans le propriétaire et rendre les clefs à ce même huissier pour qu'il les redonne au propriétaire
voilà merci

Par **Mike46**, le **01/12/2007 à 15:44**

Bonjour,
le propriétaire a le droit d'être en présent durant l'état des lieux donc vous pouvez mandater un huissier de justice qui vous représentera lors de l'établissement de l'état des lieux si vous ne souhaitez pas y assister.
Cordialement